

**SYMPOSIUM OF EPISCOPAL CONFERENCES OF AFRICA AND MADAGASCAR
SYMPOSIUM DES CONFERENCES EPISCOPEALES D'AFRIQUE ET MADAGASCAR
SYMPOSIO DE CONFERENCIAS EPISCOPAIS DE AFRICA E MADAGASCAR
S E C A M - S C E A M**

L'avenir de la Famille, notre mission

**Contribution à la 14^{ème} Assemblée Générale
Ordinaire du Synode des Evêques sur la Famille**

**S E C A M - S C E A M PUBLICATIONS
Accra (Ghana)
2015**

L'avenir de la Famille, notre mission

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| Avant propos | 9 |
| Présentation | 11 |
| Sigles et abréviations | 12 |
| PREMIERE PARTIE : L'ÉCOUTE DES DÉFIS SUR LA FAMILLE | |
| Chapitre I : La famille et le contexte anthropologico culturel | 13 |
| IL 6. (5) : Le contexte socioculturel | 13 |
| IL 7 : Le changement anthropologique | 14 |
| Chapitre II : La famille et le contexte socio-économique | 19 |
| IL 12 : Politiques en faveur de la famille | 19 |
| IL 13. (6) : Le défi de la solitude et de la précarité | 19 |
| IL 14 : Le défi économique | 20 |
| IL 15 : Le défi de la pauvreté et l'exclusion sociale | 21 |
| IL 16 : Le défi écologique | 22 |
| Chapitre III : famille et inclusion | 25 |
| IL 17-18 : Troisième âge | 25 |
| IL 19 : Le défi du veuvage | 27 |
| IL 21-23 : Le défi du handicap | 28 |
| IL 24 : Le défi des migrations | 29 |
| IL 28. (7) : Quelques défis particuliers | 30 |
| a. <i>La polygamie</i> | 30 |
| b. <i>Le mariage par étapes</i> | 31 |
| IL 29. (8) : La famille et les enfants | 33 |
| IL 30 : Le rôle (et la mission) de la femme | 34 |
| Chapitre IV : Famille, affectivité et vie | 37 |
| IL 31. (9) : L'importance de la vie affective | 37 |
| IL 32-33. (10) : La formation de l'affectivité | 37 |
| IL 35. (11)-36 : Le défi pour la pastorale | 39 |

DEUXIÈME PARTIE : LE DISCERNEMENT DE LA VOCATION FAMILIALE

| | |
|---|-----------|
| Chapitre I : Le regard sur Jésus et la pédagogie divine dans l'histoire du salut | 41 |
| IL 37. (12) : Le regard sur Jésus et la pédagogie divine | 41 |
| IL 38. La Parole de Dieu en famille | 41 |
| IL 39. (13) : La pédagogie divine | 42 |
| IL 40 : Mariage naturel et plénitude sacramentel..... | 42 |
| IL 41. (14) : Jésus et la famille | 43 |
| IL 42 : L'indissolubilité, don et devoir | 44 |
| IL 43 : Le style de la vie familiale | 44 |
| IL 45 : Union et fécondité des époux | 44 |
| IL 46. (16) : La famille image de la Trinité | 45 |
| Chapitre II : Famille et vie de l'Église | 47 |
| IL 47. (17) : La famille dans les documents de l'Église | 47 |
| a. <i>La famille, laboratoire d'humanisation</i> | 47 |
| b. <i>La famille ouverte à la société</i> | 48 |
| IL 48 : La dimension missionnaire de la famille | 49 |
| IL 51 : La famille en prière | 49 |
| IL 54. (21) : L'indissolubilité du mariage et la joie de vivre ensemble ... | 50 |
| Chapitre III : Famille et chemin vers sa plénitude | 53 |
| IL 56 : Le mystère créatural du mariage | 53 |
| IL 57. | 53 |
| IL 58. (23)-59 : Vérité et beauté de la famille | 54 |
| IL 59. Le lien intime entre Église et famille | 54 |
| IL 62. (25)-64 : Aider à atteindre la plénitude | 55 |
| IL 65 : Les jeunes et la peur de se marier | 56 |

TROISIÈME PARTIE : LA MISSION DE LA FAMILLE AUJOURD'HUI

| | |
|---|-----------|
| Chapitre I : Famille et évangélisation | 59 |
| IL 69. (29) : Annoncer l'Évangile de la famille aujourd'hui | 59 |
| IL 71. (30) : Tendresse en famille - tendresse de Dieu | 60 |
| IL 72. La famille, sujet de la pastorale | 61 |
| IL 73 : La liturgie nuptiale | 63 |
| IL 76. (32)-83 : Conversion missionnaire et nouveau langage | 64 |

| | |
|---|-----------|
| Chapitre II : Famille et formation | 67 |
| IL 84. (36)-86 : La préparation au Mariage | 67 |
| IL 87. (37)-88 : La formation des futurs prêtres | 68 |
| IL 89 : La formation (permanente) du clergé et des agents | 69 |
| IL 92 : L'engagement sociopolitique en faveur de la famille | 70 |
| IL 93 : Indigence et risque d'usure | 71 |
| IL 94. (39)-95 : Guider les futurs époux sur le chemin | 72 |
| IL 96. (40)-97 : Accompagner les premières années de la vie | 72 |
| Chapitre III : Famille et accompagnement ecclésial | 73 |
| IL 98. (41) : Pastorale de ceux qui vivent dans le mariage civil | 73 |
| IL 100. (42)-103 : En chemin vers le sacrement nuptial | 74 |
| IL 104. (44) : Prendre soin des familles blessées | 75 |
| IL 105 : Le pardon en famille | 75 |
| IL 106-108 : « Le grand fleuve de la miséricorde » | 75 |
| IL 109. (46)-111 : L'art de l'accompagnement | 75 |
| IL 112 : Les séparés et les divorcés fidèles au lien | 75 |
| IL 113 : Dieu n'abandonne jamais | 75 |
| IL 114. (48)-115 : La simplification des procédures et l'importance | 75 |
| IL 118. (50)-119 : Lignes pastorales communes | 76 |
| IL 120. (51)-121 : L'intégration des divorcés remariés civilement | 77 |
| IL 122. (52)-123 : La voie pénitentielle | 77 |
| IL 124. (53)-125 : La participation spirituelle | 79 |
| IL 126. (54)-128 : Mariages mixtes et avec disparité de culte..... | 80 |
| IL 130. (55)-132. (56) : L'attention pastorale envers les personnes | 80 |
| Chapitre IV : Famille, engendrement, éducation | 83 |
| IL 133. (57)-135 : La transmission de la vie et le défi de la dénatalité .. | 83 |
| IL 136. (58)-137 : La responsabilité générative..... | 83 |
| IL 138 : Adoption et placement | 84 |
| IL 139. (59)-141 : La vie humaine, mystère intangible | 85 |
| IL 142. (60)-146 : Le défi de l'éducation et le rôle de la famille | 86 |
| Conclusion | 88 |

AVANT PROPOS

L'Église d'Afrique et de Madagascar rend grâce au Seigneur pour le chemin parcouru depuis la Treizième Assemblée Extraordinaire du Synode des Évêques (octobre 2014). Dans la mouvance de cette Assemblée, des colloques et des sessions, des ateliers de travail et des rencontres théologiques et pastorales, des retraites et recollections dans les différentes régions d'Afrique et de Madagascar ont permis de réaffirmer la place et le rôle irremplaçable de la famille dans l'Église et dans la société.

C'est en ce sens que les Évêques d'Afrique, de Madagascar et ceux d'Europe ont partagé leurs expériences et espérances sur la famille et son évangélisation dans le monde d'aujourd'hui, en mai 2015, à Maputo (Mozambique). Suite à cette rencontre, le Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) a organisé un atelier de travail à Accra (Ghana), du 7 au 11 juin 2015, et a réuni plusieurs délégations constituées de ses membres ainsi que de couples, de personnes en situation matrimoniale difficile, de théologiens, de personnes consacrées et de laïcs. Cet atelier a porté sur les défis et l'évangélisation de la famille, en préparation de la XIV^{ème} Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques sur le thème : « La vocation et la mission de la famille dans l'Église et le monde contemporain ».

Ce document est la synthèse de la position des Évêques du SCEAM sur cette question. Il s'articule autour des différents paragraphes et thèmes de l'*Instrumentum Laboris*.

PRESENTATION

Le présent document du SCEAM intitulé *L'avenir de la famille, notre mission* comprend trois parties qui correspondent aux trois sections et thèmes de l'*Instrumentum Laboris*. Selon la méthodologie du Synode, exposée par le Cardinal Baldisseri, entouré du Cardinal Peter Erdö et de Mgr Bruno Forte, lors de la présentation de l'*Instrumentum Laboris*, le 23 juin 2015, au Vatican, les interventions des Pères synodaux se feront par thèmes.

C'est à cette fin que le document du SCEAM reprend les numéros, les titres et les sous-titres de chacune des trois parties et apporte des réflexions qui renvoient aux idées majeures de la préparation de l'Église d'Afrique et de Madagascar au Synode. Le SCEAM ne perd pas de vue que son Église, qui a choisi pour modèle « L'Église-Famille de Dieu » et en a fait son option pastorale, doit apporter beaucoup au Synode sur la vocation et la mission de la famille aujourd'hui et demain.

L'Église d'Afrique et de Madagascar porte dans la prière ses Pères synodaux africains dans leur mission de messagers de ses espérances et de ses attentes.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AG : *Ad Gentes*

AM : *Africae munus*

CEV : Communautés Ecclésiales Vivantes

CIV : *Caritas in Veritate*

EA : *Ecclesia in Africa*

EG : *Evangelii Gaudium*

FC : *Familiaris Consortio*

FNA : *La famille, notre avenir* (Document du SCEAM pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du Synode des Évêques sur la famille, Octobre 2014)

IL : *Instrumentum laboris*

LS : *Laudato si*

SCEAM : Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉCOUTE DES DÉFIS SUR LA FAMILLE

CHAPITRE I : LA FAMILLE ET LE CONTEXTE ANTHROPOLOGICO-CULTUREL

IL 6. (5) : Le contexte socioculturel

1. Le regard sur la réalité de la famille aujourd'hui en Afrique et dans le monde est un motif d'action de grâce. En effet, la famille demeure la première cellule de la société et de l'Église. En dépit des situations difficiles que la famille traverse, ici et là, elle compte, au sein des couples, des hommes et des femmes qui sont fidèles à leur foi, croient et vivent profondément des valeurs qu'elle véhicule. Son témoignage est un fruit de la grâce divine et une lumière dans un ciel ombrageux qu'il nous faut raviver pour l'avenir de l'humanité.
2. A la suite du Pape François, nous affirmons que « dans ce contexte, l'Église ressent la nécessité de dire une parole de vérité et d'espérance » (IL, 35). Aussi les grands défis sur le mariage nous invitent-ils à décrypter l'avènement d'un *kairos*, c'est-à-dire d'un temps de grâce, d'épreuves et de bénédictions à investir, à la lumière de l'Évangile

du « Verbe fait chair » pour repenser et reconstruire la famille, en se mettant à l'écoute de ses souffrances et de ses véritables attentes (FNA, 44). Dans ce contexte, nous sommes tous appelés, évêques et autres messagers de l'Évangile (prêtres, personnes consacrées et fidèles laïcs) à promouvoir une solidarité pastorale organique. Dans la dynamique de l'exhortation post-synodale *Africae munus*, nous avons pour vocation de devenir le sel de la terre et la lumière du monde (Mt 5, 13-16) au cœur des bouleversements socioculturels de manière à être des signes d'espérance pour la famille dans le monde contemporain.

A l'écoute de la réalité complexe de la famille, quels sont les appels profonds de celle-ci, qui sont en réalité ceux de Dieu qui nous envoie en mission ?

IL 7 : Le changement anthropologique

3. L'anthropologie culturelle de plusieurs peuples africains accorde une grande importance à la famille. Elle la présente comme une institution divine et sociale qui exprime la dimension relationnelle de l'être humain, constitutive de son identité de « sujet et communauté ». La prise de conscience de la valeur éminente de la communauté et de son rapport à l'identité et à la réalisation de la personne se révèle particulièrement dans la place capitale accordée au groupe. Les crises de la famille se répercutent sur les sociétés et les Églises en Afrique, à tous les niveaux de l'expression de leur identité et de leur engagement à réaliser leur vocation.

4. La famille qui, de manière habituelle, en Afrique et à Madagascar, ne se réduit pas au père, à la mère et aux enfants, se trouve de plus en plus marquée par de nouvelles formes d'individualisme et d'indifférence, avec les impacts de « la culture de la possession et de la jouissance » (IL, 8). Nous connaissons ainsi sur le continent des situations de dislocation des rapports entre les parents et les enfants, entre les familles unies par des liens de solidarité historique.
5. Des familles nucléaires qui ne bénéficient plus du soutien de la grande famille rompent souvent leur lien matrimonial du fait de l'isolement. De la même manière, des jeunes qui ne nourrissent plus véritablement leur vie aux sources des valeurs de la grande famille africaine ont du mal à s'engager dans la vie, dans le mariage et à se mettre au service de la société et de l'Église. Lorsqu'ils s'ouvrent à un projet de mariage, ils ont beaucoup de difficultés à garder la stabilité de leur foyer. Cette situation pourrait les prédisposer au divorce.
6. Aussi connaissons-nous de nombreux cas de familles blessées, séparées, brisées et de divorcés. Ce phénomène est aggravé par les problèmes économiques et politiques liés autant à nos propres responsabilités qu'aux effets néfastes d'un ordre économique mondial d'enrichissement des uns et d'appauvrissement des autres.
7. Nous nous trouvons dans un contexte « de contradiction sociale et de fragilité de la famille » (IL, 9 et 10). On connaît dans les familles des situations de misère dues au chômage, à l'absence d'un logement décent, de service éducatif et sanitaire, ainsi qu'à la modicité des salaires.

Il faut ajouter le cas des familles victimes de violences perpétrées par des groupes armés, de l'instabilité politique et du non respect de l'ordre constitutionnel des États, sans oublier la terreur propagée par des mouvements religieux extrémistes (les djihadistes, Boko haram, LRA).

8. Le soin et le respect accordés aux malades et aux personnes âgées subit elle aussi les effets néfastes des mutations sociales actuelles. Il arrive ainsi que des hommes et des femmes affaiblis par l'âge ne fassent plus l'objet de l'attention nécessaire à leur bien-être et à leur intégration dans la famille (IL, 9).
9. Ces changements sociaux rendent l'Afrique souvent fragile face à des courants de pensée contraires à ses traditions multiséculaires et à l'enseignement de la Parole de Dieu sur le mariage et la famille. Des formes de féminisme et d'expression de liberté individuelle conduisent à considérer « la maternité comme un prétexte pour l'exploitation de la femme et comme un obstacle à sa pleine réalisation » (IL, 8). Dans certaines situations, la place capitale accordée à la progéniture rend insupportable le manque d'enfant au sein des couples. Le désir d'avoir par tous les moyens des enfants amène des personnes à des pratiques de procréation médicalement assistée et à recourir à des remèdes souvent périlleux pour la vie de femmes.
10. Il arrive que la vie en Église soit elle aussi le théâtre des contradictions et des fragilités internes qui ne lui permettent pas toujours d'être pour les familles le témoin d'unité, de cohésion sociale et du bien-être dont celles-ci ont besoin. Les communautés chrétiennes, quoi que vivantes,

deviennent ainsi, par moments, le champ des divisions qui ne favorisent pas une vie de fraternité et de témoignage de l'Évangile de la famille.

11. Le presbyterium manque parfois d'être pour ces communautés le reflet de la lumière d'amour et de communion dont elles ont besoin pour vivre leur foi.
12. En dépit des grands bouleversements actuels et des situations de paupérisation qu'elle traverse, la famille reste, pour l'Église, une ressource irremplaçable pour sa vitalité et sa renaissance face aux défis actuels. Par conséquent, la famille doit faire l'objet du soutien et de la préoccupation de l'Église. Parmi les nombreux défis que la famille lance à la conscience humaine et à l'Église, nous retiendrons dans ce document :
 - a. L'invitation à une solidarité humaine et à une sollicitude pastorale organique, à tous les niveaux de la société et de l'Église, pour que nulle part sur la terre nous ne laissons la famille perdre son identité, sa force et sa vocation. La famille est le présent et l'avenir de l'humanité et de l'Église.
 - b. L'efficacité des politiques familiales nouvelles (Cf. IL, 12) qui dépend de la responsabilité des personnes à reconnaître la valeur éminente de la famille et à prendre des initiatives concrètes en faveur de sa reconstruction.
 - c. La grandeur et le caractère divin de la personne créée à l'image de Dieu, individu et communauté, et appelée par lui à une vie en abondance (Jn 10,

10), pour chaque être humain quels que soient son sexe, sa race et son appartenance sociale. Il s'agirait de contribuer à mettre fin à tout ce qui ne favorise pas la réalisation de la personne et de sa vocation, notamment les pratiques d'exploitation et les trafics d'êtres humains et de la réduction des travailleurs, des femmes, des jeunes et des enfants en esclavage moderne.

- d. L'important phénomène migratoire qui pousse les personnes à quitter leur pays d'origine pour des raisons liées à l'instabilité politique, à la guerre, à la mainmise de multinationales sur les richesses du continent, et qui ont pour conséquence la dislocation du tissu familial, l'insécurité, le désespoir, etc.

CHAPITRE II : LA FAMILLE ET LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

IL 12 : Politiques en faveur de la famille

IL 13. (6) : Le défi de la solitude et de la précarité

13. Nous affirmons que, de manière habituelle, en Afrique, « la solitude, fruit de l'absence de Dieu dans la vie des personnes et de la fragilité des relations » (IL, 13. (6)) ne se compte pas parmi les plus grandes pauvretés de la culture actuelle. L'« impuissance vis-à-vis de la situation socio-économique qui finit souvent par écraser les familles » (IL, 13. (6)) représente chez nous l'une des plus grandes pauvretés de notre temps. Ce défi concerne à la fois les difficultés des uns à produire les conditions d'une vie de bien-être humain et écologique intégral et celles des autres à promouvoir une culture de développement fondée sur des valeurs spirituelles, éthiques et de solidarité vis-à-vis des plus pauvres.

14. L'évangélisation devra, dans un tel contexte, consister à inviter les chrétiens et les personnes de bonne volonté à produire les fruits du Royaume de Dieu dans les différents contextes de pauvreté, de précarité qui écrasent les familles et les rendent souvent incapables d'assumer pleinement leurs responsabilités spirituelle, morale et sociale. Elle doit

inciter les gouvernants à « créer les conditions législatives et d'emplois pour garantir l'avenir des jeunes et les aider à réaliser leur projet de fonder une famille » (IL, 13. (6)). Elle doit surtout éduquer ces derniers à devenir des acteurs d'un ordre économique et législatif d'épanouissement humain intégral, d'accueil de la vie naissante, de présence aux pauvres et aux personnes.

IL 14 : Le défi économique

15. Il est vrai, des familles connaissent en Afrique « l'inégalité économique » dont il est question dans l'*Instrumentum Laboris* au n° 14. Pire encore, d'autres, plus nombreuses, sont livrées à une précarité économique infrahumaine généralisée. On trouve également, en Afrique, une inégalité économique tout aussi grave : une majorité de personnes et de familles vit dans une pauvreté extrême alors qu'une minorité profite des richesses et des biens qui doivent servir au bien-être de tous. Cette inégalité est renforcée par celle qui existe entre les pays riches et les pays dits en développement.
16. La croissance dans l'équité, que recommande le Pape, demande d'éveiller les gens, dès la formation de base dans les familles, à leur droit à une vie saine et à leur devoir premier d'en créer les conditions nécessaires à travers le travail, la solidarité fraternelle et l'engagement à devenir des acteurs de transformation des structures sociales et des promoteurs de décisions, de programmes et de tout ce qui favorise l'emploi, une meilleure distribution de revenus et la création d'opportunités (IL, 14 et EG, 204) .

17. La famille doit donc savoir décrypter les appels inscrits au cœur de l'environnement social. Un contexte de grande désespérance économique, sociale, sanitaire et politique perturbe la vocation de la famille dans l'Église et dans le monde.
18. Compte tenu des défis de ce contexte, l'égoïsme, l'utilitarisme et l'hédonisme prennent souvent le dessus sur l'amour *agapè*, c'est-à-dire l'amour don de soi, amour gratuit qui se nourrit du pardon et d'oubli de soi, de présence et d'action de solidarité en faveur des exclus.

IL 15 : Le défi de la pauvreté et l'exclusion sociale

19. La famille est soumise de plus en plus à une économie qui génère une culture de paupérisation anthropologique, politique, spirituelle et financière des moins nantis. Cette culture porte en elle souvent l'enrichissement au mépris des plus pauvres, l'exclusion, l'affirmation de la liberté dans la négation de Dieu, le relativisme...
20. Une telle pauvreté devient difficile à combattre du fait de l'instauration et de l'expansion, en Afrique et ailleurs dans le monde, d'une culture dominante caractérisée par l'indifférence, des théories et pratiques contraires aux valeurs fondamentales du mariage et de la famille et le culte de l'argent. Cette culture prive l'humanité de l'enrichissement de toutes les autres cultures et se prive elle-même ainsi des apports de celles-ci nécessaires à son propre renouvellement.

21. Il y a là pour l'Église un appel à œuvrer pour faire reconnaître et accueillir, de manière effective, en son propre sein et dans le monde, les valeurs par lesquelles les peuples du sud peuvent contribuer à refonder, sur le plan anthropologique, philosophique et théologique, les courants de pensée sur la vie humaine, la famille, l'économie ainsi que le rapport aux autres, au monde et à Dieu. Ce défi invite également à trouver une alternative culturelle qui investit de ses valeurs les théories et les pratiques aliénantes de toute culture, se réapproprie les médias et forme une génération nouvelle de fidèles et de personnes de bonne volonté engagés à mettre fin à la culture du primat de l'argent sur les valeurs humaines et spirituelles et de la "périphérisation" des moins nantis.

IL 16 : Le défi écologique

22. « Au Seigneur la terre et tout ce qu'elle contient, le monde et tout son peuplement » (Ps. 24,1). Telle est l'affirmation de la foi que l'on trouve tout au long de la Bible et qui confirme la croyance de nos peuples que la terre est le premier signe de l'alliance de Dieu avec l'homme. Il y a un lien entre la bonne santé de la terre et la vie de la famille. Comme le souligne le Pape François, « le cadre qui nous entoure influe sur notre manière de voir la vie, de sentir et d'agir. (...) Dans notre chambre, dans notre maison, sur notre lieu de travail et dans notre quartier, nous utilisons l'environnement pour exprimer notre identité » (LS, 147). L'avenir de la famille est lié à celui de la terre.

23. Malheureusement, la terre est agressée au quotidien par un manque cruel de son entretien, notamment par la promiscuité des populations qui y vivent sans respect des règles d'hygiène urbaine, par l'existence de villages et de villes où des familles croupissent dans des quartiers insalubres privées d'eau potable et d'électricité. Conformément à l'enseignement du Pape François dans l'Encyclique *Laudato si*, nos Églises doivent être les témoins de la promotion d'une écologie intégrale. L'Église doit former les familles et interpeller les gouvernants à créer une conscience écologique nouvelle qui s'exprime dans des actions concrètes.
24. En Afrique, le défi écologique concerne également la surexploitation avide de la terre qui finit par la détruire. Nous rencontrons des hommes et des femmes d'affaires, des gouvernements et des groupes économiques qui, sous prétexte de réduire la pauvreté et de travailler au développement des populations pauvres, s'engagent dans des programmes d'exploitation, spolient les paysans de leurs terres, détruisent les forêts, polluent l'environnement et causent une désertification sans précédent. De graves atteintes sont portées à la nature et aux forêts, à la flore et à la faune, et d'innombrables espèces risquent de disparaître à tout jamais (AM, 80).
25. L'instabilité endémique du continent déstabilise également l'environnement. Ainsi, les guerres provoquent non seulement une véritable hécatombe, mais aussi une catastrophe écologique. L'Afrique est vraiment menacée sur le plan écologique.

26. Pour la vie et la survie des familles, des populations et de l'humanité tout entière, il est urgent que l'Église soit l'avant garde des programmes qui donnent le primat à l'ordre éthique. L'enjeu est de promouvoir une éthique écologique qui implique l'abandon d'une morale utilitariste et individualiste et qui vise, comme l'enseigne le Pape François dans l'encyclique *Laudato si*, la protection des biens fondamentaux que sont la terre et l'eau pour la vie des générations présentes et futures et pour la paix entre les populations.

CHAPITRE III : FAMILLE ET INCLUSION

IL 17-18 : Troisième âge

27. L'attention de l'*Instrumentum Laboris* au troisième âge, en même temps qu'elle rejoint profondément l'âme africaine, invite l'Église en Afrique à accorder, toujours davantage, aux personnes âgées l'importance que *Africae Munus* leur reconnaît :

28. « En Afrique, les personnes âgées sont entourées d'une vénération particulière. Elles ne sont pas bannies des familles ou marginalisées comme dans d'autres cultures. Au contraire, elles sont estimées et parfaitement intégrées dans leur famille dont elles constituent le sommet. Cette belle réalité africaine devrait inspirer les sociétés occidentales afin qu'elles accueillent la vieillesse avec plus de dignité.

La Sainte Écriture parle des personnes âgées avec fréquence. « La couronne des vieillards, c'est une riche expérience, leur fierté, c'est la crainte de Dieu » (*Eccl.* 25, 6). La vieillesse, malgré la fragilité qui semble la caractériser, est un don qu'il convient de vivre quotidiennement dans la disponibilité sereine envers Dieu et le prochain. C'est aussi le temps de la sagesse, car le temps vécu a appris la grandeur et la précarité de la vie. Et, en homme de foi, le vieillard Siméon proclame avec enthousiasme et sagesse

non pas un adieu angoissé à la vie, mais une action de grâce au Sauveur du monde (cf. Lc 2, 25-32) » (AM, 47).

29. Si dans les sociétés occidentales, le nombre des personnes âgées tend à augmenter tandis que la natalité décroît, dans les sociétés africaines, on assiste à un accroissement de la population avec une forte majorité d'enfants et de jeunes. Cet accroissement ne se fait pas au détriment des enfants et des jeunes. Ces derniers, dans la société traditionnelle, témoignent d'un grand respect et d'une grande sollicitude envers les personnes âgées. Dans les Communautés Ecclésiales Vivantes (CEV), les Associations et les congrégations religieuses, des fidèles et des personnes consacrées entourent, de plus en plus, d'un grand soin les hommes et les femmes avancés en âge. Notons que là où les valeurs traditionnelles sont encore maintenues, les grands-parents sont d'un grand secours en matière d'éducation des petits-enfants, ce qui leur apporte en retour beaucoup d'attention et de soin.
30. Cependant avec les mutations sociales, suscitées en Afrique par de nouveaux modes de vie, on commence, malheureusement, à y enregistrer des cas d'abandon de personnes âgées. Elles sont, même dans certains endroits victimes d'exclusion et de violence, sous l'accusation de sorcellerie. Les conflits qui provoquent de nombreux déplacements de population rendent plus critique encore la situation des personnes âgées, dans certaines régions du continent. En ce sens, il conviendrait d'initier une pastorale du troisième âge pour promouvoir la dignité des personnes âgées, valoriser leurs expériences et leurs

apports à la société et à l'Église, favorisant ainsi le dialogue intergénérationnel.

IL 19 : Le défi du veuvage

31. Puisque l'alliance matrimoniale concerne en Afrique au moins deux lignées familiales, le veuvage qui intervient dans la vie de l'un des conjoints concerne également toutes les familles. Cette dimension communautaire constitue sans doute un avantage pour gérer la question de la solitude inhérente à cette séparation douloureuse. Mais à cause des limites des traditions africaines, cette situation de veuvage devient souvent un poids pour les femmes, contraintes dans bien des cas à des prescriptions rituelles qui ne respectent pas leur foi et même leur dignité humaine. Les hommes, par contre, ont des traitements moins contraignants.
32. L'Église, engagée dans la sauvegarde de la dignité de la personne humaine, se doit de combattre fermement de telles pratiques qui n'honorent ni les traditions culturelles africaines authentiques ni l'Évangile. Elle doit également interpeller les pouvoirs publics et les garants de la tradition ancestrale (chefs de famille) à combattre les pratiques rituelles qui amènent à maltraiter les veuves et les orphelins ou à les déposséder de tous les biens en faveur de la famille du défunt mari. Nous recommandons que nos pratiques pastorales développent des structures spirituelles, psychologiques, juridiques et morales en faveur de la promotion des droits des veuves, des orphelins sans oublier la famille du défunt.

IL 21-23 : Le défi du handicap

33. La question du handicap se pose en Afrique sous plusieurs aspects. Sur le plan culturel, certaines formes de malformation sont perçues comme une malédiction, engendrant des pratiques d'exclusion. Il peut même arriver, dans certaines régions où les législations ne protègent pas suffisamment les personnes avec handicap, que leur vie même soit en danger. Apportant la lumière de l'Évangile dans ces zones, l'Église doit se faire protectrice de toute vie humaine, surtout des plus fragiles, annonçant sans relâche que tout être humain est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, et, à ce titre, a une dignité inaliénable.
34. Pour les autres formes de handicap qui ne sont pas stigmatisées par les traditions culturelles, le réseau de solidarité familiale devrait contribuer à atténuer le risque de solitude. Mais le défi ici est surtout celui de la prise en charge matérielle : soins onéreux, matériels de mobilité, etc. Quand les structures familiales vivent elles-mêmes des situations de précarité comme cela est souvent le cas dans les bidonvilles africains, les personnes avec handicap sont livrées à elles-mêmes et passent le clair de leur temps dans la mendicité aux carrefours des villes. L'Église, à travers ses réseaux caritatifs, s'efforce autant qu'elle le peut de donner assistance à ces personnes et surtout de travailler à leur réinsertion sociale. L'implication des CEV est ici de grande importance.

IL 24 : Le défi des migrations

35. L'histoire de l'humanité se construit, depuis les origines, sous le flux des mouvements migratoires. Les migrations contribuent au développement des peuples d'accueil et des populations en déplacement, lorsqu'elles donnent lieu à la solidarité, au respect des droits et devoirs des uns et des autres, dans l'acceptation mutuelle et la coopération pour créer des sociétés de bien-être et de complémentarité pour tous. Malheureusement, les replis identitaires, l'individualisme, l'indifférence, ainsi que l'ordre économique et politique qui prévaut dans les sociétés contemporaines font perdre à l'humanité cette richesse.
36. En raison des situations difficiles, de nombreuses familles sont contraintes à diverses formes de migrations. Les flux migratoires qui marquent aujourd'hui l'histoire de l'Afrique génèrent, malheureusement, des humiliations, des traitements inhumains (travail domestique servile, prostitution, trafic d'organes) et toute forme de mépris de la dignité de ses enfants.
37. Nous félicitons et encourageons les personnes et les organismes qui s'investissent dans l'accueil des migrants. Néanmoins que quels que soient les intérêts que l'on veut protéger et les raisons qui sont à la base des migrations, nul n'a le droit de traiter les migrants comme de « sous hommes » et de les « retenir » dans des conditions de vie infrahumaines. Nul ne doit rester indifférent et insensible au sort des personnes qui décident de quitter leur pays,

ainsi qu'au devoir pour tous de trouver en elles des interpellations à créer des sociétés nouvelles.

38. Les sociétés africaines doivent travailler à créer, sur leur territoire, des conditions d'une vie décente et stable, capable de favoriser un développement intégral et des migrations enrichissantes pour soi et pour les autres. L'Église est appelée à poursuivre sa pastorale des migrants dans le soutien à ceux-ci et dans l'éveil des consciences des dirigeants politiques et des citoyens pour qu'ils créent chez eux des conditions d'une vie d'épanouissement humain et d'accueil des personnes et des familles migrantes.

IL 28. (7) : Quelques défis particuliers

39. La famille en Afrique rencontre des défis particuliers parmi lesquels nous retenons :

a. La polygamie

40. Dans les traditions africaines, la polygamie est tolérée et souvent répandue dans plusieurs sociétés. Mais la monogamie reste la norme dans plusieurs régions africaines. La VI^e Assemblée plénière du SCEAM invite ainsi à promouvoir la dimension monogamique du mariage en Afrique qui s'ouvre à l'enseignement de l'Écriture sur l'unicité et l'indissolubilité du mariage : « L'attitude pastorale par rapport aux polygames [...] doit éviter tout ce qui pourrait apparaître comme une reconnaissance de la polygamie [...] par l'Église »¹.

¹ SCEAM, « Recommandations sur le mariage et la vie de famille des chrétiens en Afrique », in *Documentation Catholique* (1981), § 3.2.2, p. 1021.

41. Les polygames qui participent à la vie ecclésiale n'attendent pas, de manière habituelle, de l'Église de les accepter aux sacrements avec leur statut matrimonial. Ils recherchent dans l'Église la force spirituelle ou la grâce divine, l'enseignement et le soutien nécessaire pour une vie épanouie et prospère. Ils espèrent, au terme de leur vie, pouvoir se réconcilier avec Dieu et l'Église. Le cas qui interpelle souvent l'agir pastoral de l'Église est celui des polygames qui, convertis, désirent recevoir les sacrements de l'initiation chrétienne. Le document *La famille notre avenir* rappelle que « la pratique proposée actuellement par l'Église consiste à choisir une des femmes ». Il fait observer que « certains cas demanderaient une attention particulière et courageuse des pasteurs appelés, à la suite de l'apôtre Paul, à exercer le pouvoir que le Christ leur a confié pour discerner et trouver des réponses plus appropriées à ces situations » (FNA, 24).

42. Ce défi invite l'Église à un accompagnement pastoral des polygames et à être auprès d'eux témoin de la miséricorde divine tout en les exhortant à la conversion.

b. Le mariage par étapes

43. Le mariage par étapes ne désigne pas une pratique qui fait vivre les propriétés du mariage avant même sa célébration effective et valide. Il n'est pas non plus synonyme de concubinage ni de cohabitation avant le mariage. Il s'agit d'une pratique selon laquelle l'alliance matrimoniale, comme tout ce qui concerne l'existence humaine, ne peut se réaliser, de manière constructive et authentique, sans une initiation préalable. Celle-ci ne fait pas vivre aux

futurs époux la vie de mariage, mais les y prépare sous le regard de leurs familles respectives et de la société. Son intérêt est de procurer à ces derniers une préparation au mariage qui prend en compte ses dimensions humaine, sociale, économique, spirituelle et communautaire. Le défi est d'évangéliser une telle culture par la présence de l'Église domestique et des différents agents pastoraux à sa démarche.

44. « Les différentes étapes coutumières mettent en relief et protègent le sérieux du mariage »². Elles nous invitent donc à prendre en compte, dans la célébration du sacrement, la dimension dynamique, humaine et communautaire du mariage. Il est nécessaire d'impliquer les familles dans la préparation et la célébration du mariage de sorte qu'elles participent au choix et au consentement des époux sans empêcher l'exercice de la liberté de choix de ces derniers lorsqu'ils réunissent les conditions de son expression authentique.
45. Le SCEAM invite à « voir comment célébrer chrétiennement cette démarche (du mariage) et trouver le moment décisif où peut intervenir la forme canonique de façon à éliminer l'actuelle dichotomie entre la forme canonique et la forme coutumière »³. Nous recommandons que le caractère dynamique du mariage, ses valeurs et ses attentes soient pris en compte pour la reconnaissance canonique et la validité du mariage. Ce fut le cas, en Occident, lorsque le Pape Alexandre III a repris la position des latins et des

² SCEAM, art. cit., § 2.2.1 - § 2.2.2.

³ Ibid, § 2.2.3.

germains pour lier la validité et l'indissolubilité du mariage chrétien à l'échange des consentements et à la consommation (FNA, 27).

IL 29. (8) : La famille et les enfants

46. Les enfants trouvent leur épanouissement en général au sein des familles unies. Plusieurs malheureusement sont victimes des situations de séparation de leurs parents. Ce phénomène s'aggrave lorsque les enfants vivent dans des familles monoparentales ou de divorcés-remariés sans le soutien et l'accompagnement des autres membres de leurs familles paternelles ou maternelles. Le cas des « enfants (qui) naissent en dehors du mariage » (IL, 29. (8)) est aussi inquiétant.
47. La solution à ce problème dépend de la formation des hommes et surtout des femmes, dès leur enfance, à la maturité affective et à la responsabilité éthique aux différentes étapes de leur croissance et dans un environnement social fortement marqué par une mentalité de jouissance. Il faut surtout aider les enfants à découvrir l'importance d'une famille harmonieuse pour leur bien-être et créer au même moment, pour eux, un cadre de reconstruction de soi et d'insertion familiale constructive. Les programmes télévisés, les différents moyens de lutte contre la solitude, ainsi que les jeux d'intégration sociale devront être mis à profit pour procurer ces biens aux enfants. L'Église aidera au même moment les uns et les autres à découvrir que les séparations, les divorces et les « familles » monoparentales ne représentent pas l'idéal.

48. Ce défi invite l'Église à se faire davantage proche des époux et des parents pour être le témoin de la vérité qui se conjugue avec la miséricorde afin qu'ils se sentent accueillis et soient capables de transcender toute situation déstabilisante et d'éviter à leurs enfants des souffrances et des blessures qui livrent plusieurs à la rue et à l'exploitation sexuelle.
49. L'Afrique connaît souvent, malheureusement, des situations de guerre et de terrorisme qui provoquent différents drames sociaux. Il s'agit de les combattre dans leurs causes internes et externes qui portent frein à l'exercice du rôle de la femme dans la famille, la société et l'Église.

IL 30 : Le rôle (et la mission) de la femme

50. La femme représente la ressource humaine principale des cultures à promouvoir pour répondre à tous les défis relatifs à sa propre libération et au bien de la famille. L'annonce de l'Évangile de la famille devra contribuer à mettre fin, en son sein et ailleurs dans le monde, aux pratiques contraires au respect de la dignité de la femme et à l'exercice de son rôle dans la société (marginalisation, infériorisation, soumission à des traditions aliénantes, à des mutilations génitales, etc.).
51. Les facteurs culturels d'oppression des femmes dans la répartition des tâches et les pratiques qui limitent leur contribution à la procréation et à la fécondité spirituelle et morale de l'humanité, sont préjudiciables à leur émancipation authentique. En Afrique, l'Église doit être vigilante pour que l'éducation féminine et l'action pour le

bien-être de la femme ne sacrifient aucune des dimensions de la dignité, du rôle de la femme dans la société et dans l'Église et ne deviennent de nouvelles formes d'oppression de celle-ci dans la culture actuelle. Sur notre continent, la liberté de la femme par rapport à la procréation conduit à une mentalité contraceptive et abortive croissante. Par contre, le désir d'avoir des enfants "à tout prix" est à l'origine du recours de plus en plus à la procréation médicalement assistée et à des remèdes tradi-thérapeutes.

52. Nous recommandons que l'Église forme les femmes à une émancipation et à une conception de la maternité qui ne font pas de la liberté et du désir d'enfant des biens absolus que l'on recherche par tous les moyens. Ainsi, l'« intervention (des femmes) dans le processus de décision, leur participation, pas seulement formelle, au gouvernement de certaines institutions, leur implication dans la formation des ministres ordonnés » (IL, 30) sera au bénéfice de la survie de l'humanité et de la construction d'une société de relation d'égalité, de fraternité et de complémentarité entre l'homme et la femme.

CHAPITRE IV : FAMILLE, AFFECTIVITÉ ET VIE

IL 31. (9) : L'importance de la vie affective

53. Les apports des sciences humaines, notamment de la psychologie, nous renseignent sur le rôle fondamental de l'affectivité dans l'apprentissage, le bien-être psychique et l'épanouissement de l'être humain. On est étonné d'observer, en Afrique, la joie de vivre de beaucoup d'hommes et de femmes, alors même qu'ils connaissent des situations quelquefois de pauvreté extrême. La joie exprimée par ces personnes nous instruit sur l'importance des relations affectives de qualité, au sein des structures familiales, basées sur la gratuité, le don de soi et la réciprocité. L'Africain se définit, entre autres, dans la relation à autrui au cœur d'une dynamique de réciprocités affectives. Les familles devraient être des espaces privilégiés de ces relations affectives humanisantes et socialisantes.

IL 32-33. (10) : La formation de l'affectivité

54. La formation de l'affectivité ne doit pas relever seulement d'un apprentissage social ou observationnel. Il est nécessaire de procurer un accompagnement systématisé notamment aux personnes qui entrent, de façon précoce, dans les liens matrimoniaux, ainsi qu'aux adolescents qui découvrent

les transformations de leur corps et font l'expérience de l'éveil de leur sexualité. Autrement dit, la formation de l'affectivité implique une éducation sexuelle qui prend en compte une meilleure connaissance du corps, une gestion responsable de l'affectivité à la lumière de l'Évangile et un apprentissage des valeurs de convivialité.

55. Il est nécessaire de sensibiliser les jeunes au fait que l'affectivité, si l'on n'y prend garde, peut être un lieu de blessures profondes qui pourraient marquer toute leur vie. Beaucoup de jeunes ont recours à l'Internet pour y puiser tout simplement des méthodes ou des techniques sexuelles, en mettant à l'écart les exigences de l'amour et de la communion qui donnent sens à la sexualité. La présence de l'Église dans les moyens de communication, notamment sur Internet, doit se faire pressante pour créer et proposer aux jeunes des sites capables de contribuer à la formation de leur personnalité, de leur identité chrétienne, de leur humanité selon le projet de Dieu.
56. Il est donc urgent que la pastorale de la famille traite davantage de l'affectivité et de la sexualité dans la vie des couples, rappelant la finalité de la sexualité. Cela implique la promotion authentique de la femme, une meilleure connaissance de l'enseignement de l'Église, une maturité humaine effective et une formation spirituelle ouverte à l'espérance.
57. De même, la pastorale familiale doit être plus attentive à l'éducation affective et sexuelle des jeunes. Ce qui permettrait d'éviter la précocité des relations sexuelles

ou la procréation incontrôlée liée à l'ignorance. Tout en respectant le don de la vie, il convient également de former à la paternité et la maternité responsables, dans l'optique d'*Humanae Vitae* (cf. FNA, 31-34)⁴.

58. Pour être plus pertinente, la formation de l'affectivité requiert des outils théoriques dans les domaines psychologique, pédagogique, médical, etc. (IL, 32). Une formation de qualité qui tienne compte de ces outils est un antidote à une affectivité pathologique qui s'exprime diversement par la commercialisation du corps, la prostitution, l'affectivité narcissique et instable, les pratiques sexuelles qui ne respectent pas la dignité humaine.

IL 35. (11)-36 : Le défi pour la pastorale

59. Face à tous ces défis, la pastorale familiale doit d'abord être une présence humaine, évangélique et prophétique de l'Église au cœur des souffrances multiformes des hommes et des femmes de notre époque. Ensuite, sa parole de vérité et d'espérance doit trouver son fondement dans une anthropologie chrétienne qui part de la conviction que « l'homme vient de Dieu » et qu'il retourne à Dieu, au terme d'une existence vécue en harmonie avec son Créateur.
60. En tant que co-créateur, l'être humain doit vivre cette dimension de son identité profonde dans la fidélité à une conjugalité exemplaire, à travers l'expression d'une paternité et maternité responsables, condition nécessaire

⁴ Voir aussi SCEAM, *Recommandations sur le mariage et la vie de famille*, 2.3.2 et 2.3.3).

pour la construction de familles stables et de sociétés équilibrées.

61. Bien entendu, l'Église qui écoute les défis sur la famille doit aussi prendre en compte la diversité des situations concrètes, notamment celles liées aux polygames engagés dans un processus de conversion, aux jeunes filles mères, aux femmes mariées à l'Église, mais dont les époux se sont mis ultérieurement dans des situations de polygamie, aux femmes non désirées par la famille de leur époux et qui finissent par quitter le toit conjugal, etc.
62. A l'image du Christ venu pour les « malades et non les bien-portants » (Mt 9, 13), l'Église est appelée à porter un regard de compassion et à avoir une attitude de proximité à l'égard des lointains, c'est-à-dire des personnes qui se trouvent dans des situations d'éloignement sacramentel, non pas toujours par leur volonté propre mais en raison des comportements de tierces personnes ou par des circonstances non désirées.

DEUXIÈME PARTIE

LE DISCERNEMENT DE LA VOCATION FAMILIALE

CHAPITRE I : LE REGARD SUR JÉSUS ET LA PÉDAGOGIE DIVINE DANS L'HISTOIRE DU SALUT

IL 37. (12) : Le regard sur Jésus et la pédagogie divine dans l'histoire du salut

IL 38. La Parole de Dieu en famille

63. Nous partageons la foi et l'espérance selon laquelle de nouvelles possibilités s'ouvrent à nous face aux défis pastoraux de l'évangélisation de la famille, aujourd'hui et demain. Les mêmes grâces s'offrent aussi aux couples, aux familles en difficultés, aux enfants, aux hommes et femmes qui vivent des expériences heureuses et ceux qui connaissent des situations difficiles. Dans la contemplation, l'adoration, l'Église qui évangélise en se laissant évangéliser, doit reconnaître la tendresse, la miséricorde du Christ pour elle, de même que pour les personnes auprès de qui elle doit être le témoin de la « vérité, de la patience et de la miséricorde

de Dieu » (IL, 37. 12), tout en annonçant les exigences du Royaume de Dieu.

64. Une telle Église doit se nourrir de l'Écriture et apprendre aux fidèles, aux hommes et femmes de bonne volonté et aux familles à « mettre en évidence la valeur centrale de la rencontre avec le Christ » (IL, 38) et à établir « un rapport vital avec la Parole de Dieu » (IL, 38) qui, par la *Lectio divina*, devient « une source d'inspiration pour l'action quotidienne » (IL, 38). La famille est l'espace privilégié où les jeunes s'initient à la Parole de Dieu et aux valeurs chrétiennes. On comprend alors que le devoir d'annoncer l'Évangile revient en premier lieu aux parents, puis à la famille large et aux communautés chrétiennes.

IL 39. (13) : La pédagogie divine

IL 40 : Mariage naturel et plénitude sacramentel

65. Les hommes et les femmes accueillent le mariage naturel des origines dans les valeurs, les institutions et les traditions culturelles de leur peuple. La compréhension de la nouveauté du sacrement nuptial chrétien, dans la continuité du mariage naturel des origines, s'opère, en vérité, lorsque l'Église accueille et imprègne, de l'intérieur, la conception et la célébration du mariage de chaque peuple de la terre des valeurs de l'Évangile. L'Église est appelée à découvrir « avec joie et respect les semences du Verbe qui s'y trouvent cachées » (IL, 39. (13) ; AG, 11). Ainsi, tous les peuples doivent bénéficier de l'attention que l'Église a portée à la culture du mariage en Occident et en Orient en

accueillant et en christianisant les rites et les gestes nobles de sa conception et de sa célébration du lien conjugal.

66. Toutes les Églises particulières, qui constituent son unité et l'expriment dans les différents contextes historiques aujourd'hui, doivent, dans la même perspective, apporter leurs contributions au renouvellement de sa pensée et de sa pastorale du mariage, de la famille en l'enrichissant des ressources culturelles et des expériences ecclésiales de leur milieu d'évangélisation.

IL 41. (14) : Jésus et la famille

67. L'Église ne peut s'éloigner de l'enseignement de Jésus-Christ sur l'unité et l'indissolubilité du mariage (Mt 19, 6). En Jésus-Christ, toutes les cultures et les traditions sur le mariage trouvent leur accomplissement. La loi de Moïse autorisant la rupture du lien matrimonial est caduque avec l'accomplissement de la Révélation en sa personne. Il en est de même des théories et pratiques culturelles, dans le passé et aujourd'hui, en Afrique et ailleurs dans le monde.
68. Dans le témoignage de la miséricorde de Dieu à l'égard des couples et des personnes qui vivent toute sorte d'expérience dans et en dehors des familles, l'Église ne peut faire fi de sa mission d'être le témoin de la vérité manifestée dans le Christ.

IL 42 : L'indissolubilité, don et devoir**IL 43 : Le style de la vie familiale**

69. Le discours de l'Église sur le mariage et la vie familiale touchera le cœur des personnes et contribuera à transformer les pratiques et les situations sociales dans la mesure où il exprime en termes nouveaux l'indissolubilité du mariage et les exigences de la vie familiale. Il est nécessaire de redécouvrir l'importance d'un langage simple qui exprime aux uns et aux autres les valeurs de respect et de confiance mutuelle, d'accueil et de gratitude réciproque, de patience et de pardon (Cf. IL, 43). Les traditions africaines recèlent d'images métaphoriques, de dictons, de récits et de rites de célébrations culturelles et culturelles de la vie dont l'Église peut s'enrichir dans son désir de renouvellement de sa pensée et des modes de témoignage de l'Évangile de la famille.

IL 45 : Union et fécondité des époux

70. Il ne faut pas dissocier l'aspect unitif de l'aspect procréatif du mariage. Chacun des aspects peut être marqué par l'orgueil qui enferme le couple sur lui-même dans le rejet de la procréation ou dans le désir de l'enfant pour soi-même. L'Église, en Afrique et peut-être ailleurs dans le monde, doit être attentive à ce défi, car celui-ci amène certains couples à ne pas désirer avoir d'enfants ou le moins possible pour jouir autant que possible de la vie. D'autres personnes se conforment à des traditions natalistes égoïstes et procréatrices irresponsables. Il revient à l'Église

d'affirmer, en des termes nouveaux, la valeur de l'enfant dans le couple et le devoir pour les conjoints et tous les membres de la famille de promouvoir un amour et une vie de communion empreinte du don de soi et de la gratuité dans l'accueil des biens du mariage.

IL 46. (16) : La famille image de la Trinité

71. La famille est dès les origines dans le plan de Dieu et aussi dans le projet de ce qu'elle doit devenir dans le processus de divinisation de l'homme qui est la finalité de la relation d'alliance entre Dieu et l'humanité. D'ailleurs, l'Ancien Testament recourt à l'image de la relation matrimoniale pour dire la relation d'alliance entre Dieu et son peuple. Il en est de même lorsque le Nouveau Testament illustre la relation du Christ à son Église (cf. Os 2,20-25 ; Jr 2,2 ; 3,1-13 ; Is 54,4-8 et Ep 5,22-23). Mais avant tout, Dieu est en lui-même « famille » en ce sens que les relations de communion et d'amour à l'intérieur de la Trinité, expressions des processions divines, sont en fait des relations de type familial. De ce fait, la Trinité est le prototype de la famille et la famille se retrouve en Dieu. Autrement dit, le fait qu'en Dieu il y ait trois personnes revient à concevoir la divinité comme famille. Par ailleurs, la Trinité est la source de la famille. En effet, les baptisés qui s'unissent dans le lien matrimonial sont appelés par Dieu, marqués du sceau de l'Esprit et configurés au Christ. L'amour qui les unit, et dans lequel ils sont appelés à grandir, est lui-même expression de l'être de Dieu et don de Dieu : « L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs

par l'Esprit qui habite en nous » (cf. Rm 5,5). Par cet Esprit, Don réciproque du Père et du Fils, le mariage est constitué et vécu comme sacrement de l'amour indissoluble entre le Fils et son Église. Il existe donc un lien étroit entre Trinité et famille qui imprime aussi à l'Église le caractère « famille », d'où l'ecclésiologie d'Église-Famille de Dieu.

CHAPITRE II : FAMILLE ET VIE DE L'ÉGLISE

IL 47. (17) : La famille dans les documents de l'Église

72. Outre les aspects soulignés dans *l'Instrumentum Laboris* à propos de l'enseignement constant de l'Église sur le mariage et la famille, nous relevons quelques points relatifs au service du pardon, de la réconciliation et de la vie.

a. La famille, laboratoire d'humanisation

73. Dans un monde qui s'enlise dans une culture des conflits où l'autre devient un ennemi, un concurrent ou un marche pieds, la famille, « sanctuaire de la vie » et « cellule vitale de la société et de l'Église », est bien le lieu propice pour l'apprentissage et la pratique de la culture de la fraternité, du pardon, de la paix et de la réconciliation. « Dans une saine vie familiale, on fait l'expérience de certaines composantes fondamentales de la paix : la justice et l'amour entre frères et sœurs, la fonction d'autorité manifestée par les parents, le service affectueux envers les membres les plus faibles parce que petits, malades ou âgés, l'aide mutuelle devant les nécessités de la vie, la disponibilité à accueillir l'autre et, si nécessaire, lui pardonner. C'est pourquoi, la famille est la première et irremplaçable éducatrice à la paix » (AM, 43). Elle doit devenir un laboratoire d'humanisation. C'est à partir de la famille que l'on doit apprendre à tisser dans la

société, dès l'enfance, des liens de paix et d'harmonie par l'éducation aux valeurs morales et spirituelles.

74. Aussi la famille a-t-elle besoin d'être protégée et défendue, pour qu'elle rende à la société le service que celle-ci attend d'elle, c'est-à-dire lui donner des hommes et des femmes capables d'édifier un monde de paix et d'harmonie.

b. La famille ouverte à la société

75. Le mariage, de par sa nature, ne se réduit pas au couple, puisqu'il a pour mission spéciale de perpétuer l'humanité. De même, par nature, la famille dépasse les limites du foyer : elle est orientée vers la société. Le Pape Jean-Paul II rappelait donc à juste titre que « la famille a des liens organiques et vitaux avec la société parce qu'elle en constitue le fondement et qu'elle la sustente sans cesse en réalisant son service de la vie : c'est au sein de la famille, en effet, que naissent les citoyens et dans la famille qu'ils font le premier apprentissage des vertus sociales, qui sont pour la société l'âme de sa vie et de son développement. Ainsi donc en raison de sa nature et de sa vocation, la famille, loin de se replier sur elle-même, s'ouvre aux autres familles et à la société et remplit son rôle social » (FC, 42).
76. Les familles chrétiennes sont alors appelées à devenir de véritables Églises domestiques contribuant au progrès de la société vers une vie plus fraternelle. Ainsi s'opérera la transformation de nos sociétés par l'Évangile dont témoignent les familles.

IL 48 : La dimension missionnaire de la famille

77. Pour le Pape Benoît XVI, « la mission éducative de la Famille chrétienne est un vrai ministère, grâce auquel l'Évangile est transmis et diffusé, à tel point que la vie familiale dans son ensemble devient chemin de foi et en quelque sorte initiation chrétienne ou école de vie à la suite du Christ » (AM, 46). Dans la famille consciente d'un tel don, comme l'a écrit Paul VI, « tous les membres de la famille évangélisent et sont évangélisés ». Aussi, en vertu de ce ministère d'éducation, les parents s'ont-ils, à travers leur témoignage de vie, les premiers hérauts de l'Évangile auprès de leurs enfants. Ils deviennent pleinement parents en ce sens qu'ils engendrent non seulement à la vie selon la chair mais aussi à la vie selon l'Esprit. Par conséquent, les parents ne peuvent pas abandonner cette mission fondamentale d'être les évangélisateurs de leurs enfants.

IL 51 : La famille en prière

78. La mission du Christ s'enracine dans la rencontre fréquente et régulière avec le Père. C'est en voyant Jésus prier que les Apôtres lui demandent de leur apprendre à prier. De même, la communauté agit comme son Seigneur que le troisième Évangile montre constamment en prière. Ainsi la famille doit être un lieu de prière (AM, 45). Donner en famille toute sa place à la prière, personnelle et communautaire, signifie respecter un principe essentiel de la vision chrétienne de la vie : le primat de la grâce. La prière nous rappelle constamment le primat du Christ, et, en lien avec lui, le primat de la vie intérieure et de la sainteté. La prière

permet à la Parole du Christ de passer à travers nous avec toute sa force.

79. Pour cela, la lecture attentive et l'écoute assidue de l'Écriture Sainte au sein des familles sont nécessaires. Les couples seront aidés à donner une place centrale à cette prière en famille. On les initiera à une prière vivante qui est rencontre en vérité avec le Dieu de Jésus-Christ. On mettra en valeur la dimension liturgique de prière et de célébration en famille.

IL 54. (21) : L'indissolubilité du mariage et la joie de vivre ensemble

80. L'*Instrumentum Laboris* insiste à juste titre sur le caractère indissoluble du mariage. A l'heure où la famille est victime de nombreuses forces qui essaient de la détruire ou de la déformer, nous proclamons avec une conviction joyeuse la Bonne Nouvelle sur la famille basée sur un lien irrévocable qui engage l'homme et la femme à l'amour dans la totalité de leur corps et de leur esprit. Quand le Seigneur dit : « A l'origine il n'en était pas ainsi » (Mt 19,8), il se réfère à la vérité sur le mariage qui, dans le dessein de Dieu, exclut le divorce.
81. En Jésus-Christ, Nouvelle alliance, le mariage acquiert sa véritable dimension. Son incarnation et sa vie familiale avec Marie et Joseph, au foyer de Nazareth, constituent le modèle de toute famille. L'amour des époux, par le Christ, est donc appelé à être comme le sien : total, exclusif, fidèle et fécond.

82. Il est important de faire entendre à toutes les familles les paroles du Pape Jean Paul II dans son Message aux Familles africaines : « C'est en se conformant au Christ qui s'est livré par amour pour l'Église que les époux accèdent, jour après jour, à l'amour dont parle l'Évangile, « Aimez-vous comme je vous ai aimés », et plus précisément à la perfection de l'union indissoluble sur tous les plans. Les époux chrétiens ont fait promesse de se communiquer tout ce qu'ils sont et tout ce qu'ils ont. C'est le contrat le plus audacieux qui soit, le plus merveilleux également » (Jean-Paul II, *Message aux familles africaines*, 4).

CHAPITRE III : FAMILLE ET CHEMIN VERS SA PLÉNITUDE

IL 56 : Le mystère créatural du mariage

83. L'alliance matrimoniale représente pour les cultures africaines une institution sociale de premier ordre. A travers l'union d'un homme et d'une femme, ce sont, en effet, des communautés entières qui entrent en alliance, mettant en commun leurs patrimoines matériels et immatériels. L'Église consciente que l'homme est ontologiquement relation, regarde avec bienveillance cette institution traditionnelle où elle discerne des *semina Verbi*. Les nombreux catéchumènes adultes que l'Église en Afrique accompagne vers la fontaine baptismale la nuit de Pâques sont, pour la plupart, engagés dans des liens matrimoniaux de cette nature, que le baptême porte à leur plénitude sacramentelle.

IL 57

84. La situation de ces couples mariés traditionnellement qui accèdent à la foi chrétienne est à distinguer de celle des chrétiens mariés civilement et des chrétiens vivant en concubinage. Ces derniers sont l'objet d'une pastorale particulière selon la nature des raisons qui retardent la célébration de leur mariage. Ces raisons sont souvent d'ordre matériel ou culturel : l'incapacité de payer une

dot qui, de plus en plus, perd son caractère symbolique et devient un fonds de commerce pour certaines familles peu scrupuleuses, ou la recherche d'un mariage somptueux.

IL 58. (23)-59 : Vérité et beauté de la famille et miséricorde envers les familles blessées et fragiles

85. La famille est voulue par Dieu dès la création. Elle entre dans le projet de Dieu sur l'humanité. Elle représente ainsi un bien pour l'humanité et l'Église. Face à des personnes qui vivent coutumièrement ou qui sont unies civilement, des couples qui connaissent des difficultés, avec le risque d'une douloureuse séparation, des hommes et des femmes en situation de divorce, mais ouverts à la vie ecclésiale, l'Église doit faire sienne la pédagogie divine qui est celle de la présence et de l'accompagnement des personnes dans leurs expériences de vie humaine, familiale, culturelle, sociale et religieuse. Cette pédagogie est celle d'un Dieu qui invite au dialogue, à la compassion, à la conversion.

IL 59. Le lien intime entre Église et famille

86. Le témoignage des familles demeurées fidèles aux enseignements de l'Évangile mérite d'être mieux mis en valeur, car seules les expériences vécues et crédibles ont la force d'entraîner les jeunes à vaincre leur peur ou leur hésitation devant la perspective d'un engagement définitif. L'Église en Afrique reste très attentive à cette dimension. Elle fait participer de telles familles à sa pastorale familiale, notamment la préparation des fiancés au mariage, l'accompagnement des jeunes couples.

87. Le Code de droit canonique demande que le mariage soit célébré (échange des consentements) devant des témoins. La réception de cet enseignement dans l'esprit conciliaire exprimé dans AG, 22 a donné lieu, dans la plupart des communautés ecclésiales, au choix de « couples chrétiens exemplaires ». En plus d'être des témoins du mariage, ceux-ci sont appelés à être des modèles de vie et des guides qui accompagnent les jeunes couples.
88. Nous recommandons que cette pratique soit promue et que l'Église développe une pastorale qui incite ainsi les nouveaux couples à choisir pour témoins des modèles de vie chrétienne et à devenir à leur tour des exemples vivants de la fidélité conjugale dans les CEV et la société.
89. Les CEV et les paroisses sont impliquées dans la célébration des jubilés d'argent, d'or, de diamant de mariage. Ces grandes fêtes qui, quelquefois, prennent une dimension diocésaine avec la présence de l'Évêque sont l'occasion de l'annonce de la Bonne Nouvelle de la famille et d'une exhortation faite aux jeunes à s'engager dans la vie matrimoniale et y à rester fidèles. De cette manière se renforce aussi la conscience que l'Église est un bien pour la famille et que la famille est un bien pour l'Église.

IL 62. (25)-64 : Aider à atteindre la plénitude

90. Le mariage dans les traditions africaines est à la fois un événement social, communautaire, religieux et cosmique. Mais il ne peut atteindre sa plénitude que dans la mesure où il est célébré et vécu chrétiennement. Nous recommandons que l'Église, par ses ministres, soit présente à chaque

moment du « mariage par étape » et accompagne le processus de la constitution du lien conjugal pour l'ouvrir au Christ et l'élever à la dimension sacramentelle du mariage chrétien, avec tout ce que celui-ci implique comme devoir et responsabilité.

91. L'alliance matrimoniale, en Afrique, n'est pas un acte isolé qui relèverait de la seule responsabilité d'un homme et d'une femme, manifestant le désir de s'unir. Il s'agit d'une rencontre, d'une union-communion, d'une alliance entre deux familles, celle de l'époux et celle de l'épouse. Cette dimension communautaire constitue un rempart et permet de consolider le lien matrimonial en cas de difficultés au sein du couple. L'Église peut s'appuyer sur cette valeur pour rappeler la vertu évangélique du dialogue, du pardon et de réconciliation entre les conjoints et la dimension communautaire et ecclésiale de leurs besoins.

IL 65 : Les jeunes et la peur de se marier

92. Le mariage religieux est généralement vécu par les jeunes comme « une corde au cou », selon l'expression courante. La méfiance de tant de jeunes vis-à-vis de l'engagement conjugal est surtout liée à l'idée ou au principe de l'indissolubilité du mariage et au respect qu'ils ont à l'égard de ce principe. Il faut, face à cette situation, une pastorale familiale qui insiste sur les promesses de protection et de bénédiction particulières que reçoivent ceux qui se marient sous le regard du Christ. Aussi est-il fondamental que l'Église rappelle aux jeunes le sens de l'engagement

définitif, comme donnée constitutive de l'agir responsable de l'être humain.

93. Tout engagement humain est une exigence qui permet de mesurer notre capacité à respecter la parole donnée. L'Église doit également encourager les jeunes à entrer dans une vie de communion conjugale pour être en harmonie avec leur foi au Christ conformément à sa loi du mariage qui demande que « l'homme quitte son père et sa mère, et s'attache à sa femme » et que tous deux deviennent « une seule chair » (Gn 2, 24).
94. Parmi les nombreuses forces qui visent à détourner les jeunes du mariage, à détruire la famille ou à la déformer, nous relèverons la propension de la culture de la mort. Des programmes dits de développement et de formation à la santé de la reproduction propagent souvent en Afrique « la culture de la mort ». Ils sont des campagnes contre la vie, et sapent à sa base la culture de la vie. Ils sont à l'origine du libertinage et de l'individualisme lié à la banalisation des rapports sexuels et à la fuite des engagements stables et durables dans le mariage. Ces attitudes renforcées par les difficultés économiques provoquent, de manière générale, le rejet de l'enfant. Aussi arrive-t-il, en Afrique, que des personnes, au lieu d'accueillir l'enfant avec joie et en toute responsabilité, le considère comme une menace pour le bien-être et la vie paisible.
95. L'annonce de l'Évangile de la famille ne saurait rendre les pasteurs insensibles à cette situation d'impérialisme antinataliste et d'imitation servile de pratiques aliénantes.

L'Église devra promouvoir avec détermination une évangélisation qui apporte une solution pertinente à l'expansion en Afrique d'une culture de mort qui y introduit toutes les formes de contraception, l'avortement volontaire et la stérilisation qui sont à l'encontre des traditions religieuses, les repères culturels et éthiques de nos peuples sensibles aux valeurs de la vie et de la paternité et maternité responsables, entendues dans le sens du devoir de responsabilité envers les enfants et de l'attitude de sagesse pour leur assurer une bonne éducation et une vie heureuse dans le foyer.

96. Nous recommandons vivement que la pastorale de la famille vise à faire d'elle les creusets et les promotrices de la culture de la vie pour la survie de l'humanité.
97. Nulle part, sur la terre, on ne doit laisser la famille humaine, cette cellule de base de la société, être bafouée, niée et détruite. Aussi, les pasteurs de l'Église d'Afrique renouvellent-ils cet appel pathétique, de la Première Assemblée Spéciale du Synode des Évêques pour l'Afrique, à tous : « Ne laissez pas bafouer la famille africaine sur sa propre terre ! »⁵. Ne laissez bafouer la famille humaine sur aucune terre, partout dans le monde !

⁵ Message du Synode, 30.

TROISIÈME PARTIE

LA MISSION DE LA FAMILLE

AUJOURD'HUI

CHAPITRE I : FAMILLE ET ÉVANGELISATION

**IL 69. (29) : Annoncer l'Évangile de la famille
aujourd'hui dans les différents contextes**

98. L'Église, en Afrique, vit le synode sur la famille en continuité avec les deux synodes spéciaux consacrés à l'évangélisation de l'Afrique (1994 et 2009). Si le premier synode africain a fait de « L'Église-Famille de Dieu » un paradigme ecclésiologique fondamentale (EA, 63), le deuxième, en réponse aux défis de la réconciliation, de la justice et de la paix sur le continent et ailleurs dans le monde, invite à affirmer, de manière concrète, la vocation et la mission de l'Église-Famille de Dieu à partir de la cellule de base que représente la famille ou l'Église-domestique.

99. L'Église-Famille doit s'évangéliser de sorte à devenir et à faire des Églises-domestiques des espaces où la tendresse humaine épouse celle de Dieu. Elle a ainsi pour mission de faire connaître aux familles, à travers leurs joies, leurs

peines, leurs fragilités et leurs espérances la tendresse de Dieu qui ne vient pas les condamner, mais les sauver (cf. Jn 3, 16-17). Cette mission demande aux pasteurs de chercher non seulement à rappeler les principes, mais aussi et surtout à être les témoins de la tendresse et de la miséricorde auprès des familles. Ainsi toutes les familles, en particulier celles qui sont blessés et celles dont les membres vivent des situations difficiles trouveront dans l'Église-Famille de Dieu la parole de miséricorde et de vérité qui les reconforte et les aide à surmonter leurs épreuves.

IL 71. (30) : Tendresse en famille - tendresse de Dieu

100. *L'Instrumentum Laboris* fonde la vocation des familles catholiques d'être des sujets de la pastorale famille sur « la grâce du sacrement nuptial » (IL, 71 (30)). Le mariage est le signe du mystère nuptial qui unit le Christ à l'Église. Cette nuptialité fait de l'Église le Corps du Christ, qui manifeste le Père avec qui il est Un dans l'Esprit. Le Concile Vatican II présente ainsi l'Église, à la suite des Pères de l'Église, comme la Famille du Père, du Fils et de l'Esprit. L'importance que la culture africaine donne à la famille, a amené l'Église en Afrique à redécouvrir la profondeur de l'ecclésiologie de l'Église-Famille de Dieu.
101. Nous pensons qu'une telle ecclésiologie et l'option pastorale qu'elle induit peuvent contribuer à consolider le fondement théologique de l'Évangile de la famille. L'Église annonce l'Évangile de la famille parce qu'elle proclame la foi en un Dieu-Famille et dont le message de salut qu'elle

apporte au monde rassemble les hommes et les femmes de tous les peuples en une seule famille. Comme telle, l'Église est « le signe et l'instrument » (LG, 1) de l'unité du genre humain en Dieu. Les défis actuels de la famille invitent l'Église universelle à s'enrichir de ce paradigme ecclésiologique.

102. Nous pouvons affirmer que l'Église est appelée à annoncer l'Évangile de la famille parce que son message porte sur la famille et apporte à la famille la vie. L'Évangile, dont elle témoigne, révèle que Dieu est Famille : Père, Fils et Esprit. Il a voulu que les hommes et les femmes naissent dans une famille. Il a sanctifié les familles en s'incarnant et en devenant membre de la famille de Nazareth. Il ne sauve pas les hommes isolément, mais de manière solidaire. Il a envoyé dans cette même perspective les Apôtres porter au monde la Bonne Nouvelle du salut en faisant de tous ceux qui croiront à leur parole, les membres de son Corps, l'Église-Famille de Dieu.

IL 72. La famille, sujet de la pastorale

103. Comme Famille de Dieu, l'Église annonce l'Évangile de la famille aux familles pour leur faire connaître la grandeur de leur identité et de leur vocation en Dieu. Dans les différents contextes de joies et les situations difficiles, l'Église-Famille de Dieu est témoin de la tendresse, de l'amour et de la vie de Dieu pour « insuffler dans les familles un sens d'appartenance ecclésiale » (IL, 72) qui est avant tout humano-divine. Il s'agit de la prise de conscience de notre

participation à la Famille de Dieu par son image que nous portons en nous et notre incorporation à l'Église-Famille de Dieu par le baptême.

104. Cette configuration donne aux familles chrétiennes « la joie de la communion avec d'autres familles pour servir le bien commun de la société, en encourageant une politique, une économie et une culture au service de la famille, notamment par l'utilisation des réseaux sociaux et des médias » (IL, 72). Enfin, cette solidarité nous engage à avoir une conscience ecclésiale du « nous », qui rend présent aux joies et aux souffrances de la famille dans le monde contemporain et nous envoie en mission auprès d'elle, une mission familiale *ad intra* et *ad extra*, une mission à l'intérieur de la famille et de la famille vers d'autres familles.
105. Nous recommandons que l'Église crée un cadre de formation des familles et à l'endroit des familles afin qu'elles remplissent leur vocation missionnaire auprès d'autres familles.
106. Chaque membre de la famille doit être prêt « à rendre compte de l'espérance qui est en lui » (1 P 3, 15). Il n'y a pas de vie chrétienne sans témoignage implicite et explicite. Les familles doivent donc témoigner de leur attachement au Christ et à l'Église par un engagement et une fidélité sans faille. Elles ne doivent pas vivre dans la peur, mais être courageuses, prophétiques et capables d'être le sel de la terre et la lumière du monde (Mt 5, 13-16).

IL 73 : La liturgie nuptiale

107. Il est vrai, la préparation des noces préoccupe les futurs époux et il est important de mettre en relief le caractère proprement spirituel et ecclésial de la célébration du mariage. Dans la logique de l'Incarnation, ce caractère prendra forme dans les réalités humaine, éthique et culturelle de l'alliance matrimoniale. Les crises et les blessures des époux et des familles proviennent du manque d'imprégnation des valeurs spirituelles dans l'humanité des époux. Il est nécessaire de prendre en considération la dimension anthropologique de la préparation de la célébration du mariage. Ainsi, les époux seront capables d'accueillir la grâce de Dieu, de garantir la fidélité et de consolider la famille. Le mariage par étapes propose une pédagogie et un ensemble de valeurs éthiques et spirituelles qui favorisent une célébration participative et apporte aux époux le soutien des membres de la famille.

108. La liturgie nuptiale qui prévaut actuellement dans l'Église, de rite latin, engage l'assemblée, de manière ponctuelle, notamment lors de la participation à la célébration du sacrement. Il en est de même de la phase de la préparation où, à travers la publication des bans, on demande à l'assemblée de porter un jugement sur des conjoints qu'elle n'a pas auparavant accompagnés et soutenus dans la formation progressive au mariage. L'expérience africaine du mariage par étapes inviterait à repenser la préparation et la célébration du mariage de sorte à impliquer, à court

et à long termes, de manière synergique, les membres des familles des époux et ceux de la communauté ecclésiale domestique et paroissiale. Cette perspective s'ouvre aux recommandations de l'*Instrumentum Laboris* au n° 85 où il est question de « l'engagement général de la communauté chrétienne » dans la « pastorale des futurs époux ».

IL 76. (32)-83 : Conversion missionnaire et nouveau langage

109. La préparation et la célébration du mariage que nous proposons (Cf. IL, 73) permet « de ne pas s'en tenir à une annonce purement théorique et détachée des problèmes réels des gens » (IL, 76. (32)). Elle exige de l'Église une conversion missionnaire et l'adoption d'un nouveau langage pour que ne prévale plus une forme de préparation et de célébration nuptiale qui impose des traditions culturelles et pastorales qui ne prennent pas en compte les réalités du milieu et les défis actuels de la famille.
110. Les n° 79, 82. (35) et 83, en soulignant l'importance de « la médiation culturelle » et de « la symphonie des différences », inviteraient l'Église à annoncer aujourd'hui l'évangile de la famille avec l'audace et le courage prophétique des pasteurs des siècles passés qui ont pris en considération la *preparatio evangelica* et les traditions culturelles des peuples et leurs valeurs positives pour incarner la Parole de Dieu dans leurs cultures matrimoniales, dans la fidélité à l'Évangile, aux requêtes profondes du cœur humain et aux exigences authentiques de l'amour conjugal et de la vie de

famille. La Parole de Dieu doit être, dans ces démarches, le critère de jugement et la lumière pour le discernement des différents défis d'une telle inculturation du mariage aujourd'hui (Cf. IL, 80. 34).

CHAPITRE II : FAMILLE ET FORMATION

IL 84. (36)-86 : La préparation au Mariage

111. Plus qu'une tradition culturelle, une exigence sociale ou juridique, le mariage chrétien est une vocation à laquelle il convient de se préparer de manière sérieuse dans la foi et le discernement. Cette préparation se fera en plusieurs étapes. Une préparation lointaine qui consiste dans la formation de la personne et dans l'éducation aux valeurs familiales. Elle se réalise dans le milieu familial, scolaire et dans la société. Une préparation proche et immédiate au moment des fiançailles. Elle doit être assurée conjointement par les familles, les acteurs sociaux, l'Église domestique, les prêtres et une équipe de laïcs impliqués dans la pastorale de la famille, dans des centres appropriés.
112. Les défis pastoraux de la famille liés à la capacité d'assumer les exigences des changements culturels actuels, à la connaissance de l'Église et de l'Évangile pour prendre position face aux « modèles qui s'opposent à la vision chrétienne de la famille » seront pris en compte de sorte à aider « les personnes à exprimer correctement leur désir d'amour dans le langage de la sexualité » (IL, 86).
113. Les différentes pastorales familiales doivent s'harmoniser, se restructurer et se doter de moyens humains, matériels et pédagogiques susceptibles d'aider les futurs époux à

répondre aux défis actuels. Les nouvelles techniques de la communication seront mis à profit afin que les valeurs éthiques, les critères d'analyse et de discernement et la Parole de Dieu investissent les différents espaces de connaissances, de formation, de détente et de loisirs qui véhiculent des théories et des pratiques contraires à une expression saine de la sexualité et du mariage.

114. On s'inspirera de manière particulière de l'initiation traditionnelle africaine qui utilisait les jeux, les récits et toute forme de langage pour former, dès l'enfance et la jeunesse, les jeunes à la sexualité et au mariage.
115. Les nouveaux couples entrent dans un processus et doivent bénéficier d'une attention particulière et d'un suivi pastoral pour mener une vie de fidélité à leur engagement à travers les joies, les peines, les épreuves de la vie matrimoniale et familiale. Nous recommandons que la préparation au mariage amène les nouveaux couples à s'intégrer dans les CEV et dans les associations chrétiennes pour garantir la solidarité et le soutien des autres couples et des différents membres de l'Église.

IL 87. (37)-88 : La formation des futurs prêtres

116. La famille est le lieu de l'éveil des vocations et le premier séminaire. Ce fait demande une réelle intégration des séminaristes dans leur famille. Une telle intégration est nécessaire pour la formation de leur personnalité, l'éducation à l'amour et du don de soi ainsi que la connaissance réelle des défis de la famille. Au cours de leur formation, les séminaristes, ayant grandi dans des

familles difficiles, bénéficieront d'un accompagnement en vue d'une guérison intérieure et d'une redécouverte de la grandeur et de la beauté de la famille. La formation théologique des séminaristes prendra en compte des cours de Pastorale qui offrent les compétences nécessaires pour la préparation au mariage, l'accompagnement des couples et des cours de *pastoral counseling*.

IL 89 : La formation (permanente) du clergé et des agents pastoraux

117. Les prêtres, religieux et religieuses appelés à accompagner les familles ont besoin eux aussi d'être formés à la vie de famille et à leur vocation d'être des messagers de l'Évangile de la famille au sein de l'Église-Famille de Dieu. Ils s'ouvriront aux nouveaux défis que rencontrent les familles et tenteront d'apporter des réponses appropriées pour un meilleur accompagnement de celles-ci.
118. Cette exigence de formation pour les prêtres doit aller de paire avec le souci de s'investir intensément dans l'accompagnement des couples et le souci particulier à apporter dans l'organisation de la pastorale familiale.
119. Son éminence Albert Joseph Cardinal Malula affirmait dans ce cadre, lors du colloque entre théologiens africains et européens tenu à Yaoundé en 1984, que la famille en Afrique n'est pas seulement objet de recettes pastorales, mais aussi et avant tout un sujet de théologie, de théologie africaine et d'inculturation. Il invitait à ce sujet les théologiens et les pasteurs à assumer leur vocation spécifique au service de

l'annonce de l'Évangile de la famille dans la communion, sans préjugés ni partis pris⁶.

IL 92 : L'engagement sociopolitique en faveur de la famille

120. Les familles a une mission dans la société. Dans ce sens, elles ont à s'engager dans la transformation de celle-ci en intégrant ses différentes sphères afin de lutter contre les fausses idéologies, les spiritualités et les injustices. Pour ce faire, elles doivent s'investir dans des structures économiques nationales et internationales ainsi que dans des réseaux et des espaces de rencontre, de solidarité, de promotion humaine et sociale. Les chrétiens devront être attentifs à tous les projets de lois au niveau des États et des Institutions internationales pour influencer les décisions dans le sens de la protection et de la promotion de la famille.

121. Cet engagement doit être soutenu par des structures ecclésiales appropriées. Dans la ligne d'*Africae Munus*, il convient d'encourager la création d'aumôneries pour accompagner tous ceux dont l'exercice du pouvoir a des incidences sur le mariage et la vie de famille, notamment les leaders politiques, économiques, sociaux et militaires, à tous les niveaux de la société⁷.

⁶ LÉON de SAINT MOULIN, *Œuvres complètes du Cardinal Malula vol.7 : textes concernant la famille. Théâtre et chants*, Kinshasa, Facultés catholiques de Kinshasa, 1997, p. 145.

⁷ Cf. SYNODE DES ÉVÊQUES, *2^e Assemblée Spéciale pour l'Afrique, Propositions*, 24-25 ; AM, 20.

IL 93 : Indigence et risque d'usure

122. Les crises économiques, les conflits meurtriers et les grandes pandémies fragilisent plusieurs familles sur le plan économique. L'annonce de l'Évangile de la famille demande aujourd'hui, à l'Église, d'éveiller les leaders, les acteurs sociaux et les différents membres de la famille à leurs responsabilités sociales. La pastorale familiale devra éduquer au sens du bien commun, à la culture de la construction de la paix et du développement intégral. Les pouvoirs publics doivent soutenir les familles, surtout les plus fragiles et dégager à cette fin des fonds consistants et réguliers pour les soutenir⁸. Une attention particulière doit être accordée aux familles déplacées. Celles-ci ont un grand besoin d'assistance matérielle et spirituelle⁹.

123. Dans des situations où les familles vivent dans l'indigence économique et manquent d'assistance socio-sanitaire, il faut éviter d'aggraver leur situation en les soumettant aux diktats des programmes dit de développement qui les livrent à de nouvelles formes d'oppression culturelle, spirituelle et économique.

⁸ SCEAM, « Résolutions et recommandations sur la famille », in *Documentation Catholique* 1818 (1981), p. 1018, 6.

⁹ *Ibid.*, 10.

IL 94. (39)-95 : Guider les futurs époux sur le chemin de la préparation au mariage

IL 96. (40)-97 : Accompagner les premières années de la vie conjugale

124. Nous renvoyons aux propositions relatives à l'IL 84. (36).

CHAPITRE III : FAMILLE ET ACCOMPAGNEMENT ECCLÉSIAL

IL 98. (41) : Pastorale de ceux qui vivent dans le mariage civil ou en concubinage

125. Le discernement pastoral auquel l'*Instrumentum Laboris* invite l'Église quant à ceux qui vivent dans le mariage civil ou en concubinage doit être fait compte tenu, d'une part, du contexte culturel de l'Afrique qui n'est pas celui de l'Occident et, d'autre part, du christianisme en Afrique qui est bien souvent le christianisme occidental.
126. Ainsi, le concubinage désigne, dans l'Église, des couples qui vivent ensemble sans être mariés, sans avoir reçu le sacrement du mariage qui, sur le plan culturel, est une christianisation du mariage célébré en Occident. Nous pensons qu'il ne convient pas d'appeler concubinage la situation des couples mariés selon les exigences de leur tradition culturelle.
127. Leur attente ne serait-elle pas de voir l'Église enraciner l'Évangile dans les valeurs et les rites nobles et significatifs du mariage dans la culture de leur peuple ? L'urgence de promouvoir l'inculturation du mariage en Afrique nous inviterait à annoncer un Évangile de la famille qui s'incarne dans la culture du mariage de tous les peuples par lequel l'homme et la femme font une seule chair selon le dessein de Dieu.

IL 100. (42)-103 : En chemin vers le sacrement nuptial

128. L'*Instrumentum Laboris* traite au n° 100. (42) du « nombre croissant de couples (qui) vivent ensemble *ad experimentum*, sans aucun mariage ni canonique, ni civil » (IL, 81). A ceux-là s'ajoutent aussi, en Afrique, des couples qui vivent ensemble sans même le mariage traditionnel. Cette situation a plusieurs causes en milieu africain. Il y a des raisons économiques, la peur de l'engagement à vie et des exigences morales et sociales de l'alliance matrimoniale. La situation que relève l'*Instrumentum Laboris* s'explique bien souvent, en Afrique, par le manque d'une théologie, d'une pastorale et d'une célébration liturgique du mariage qui prennent en compte et renouvellent de l'intérieur la conception, le processus et les rites du mariage culturel ancestral.

129. Le Cardinal Malula faisait observer qu'en Afrique on se marie généralement trois fois: une fois dans la tradition, une fois à l'état civil et une fois à l'Église. Il demandait que soit rompue une telle dysharmonie par la christianisation du mariage dans la tradition africaine. Il soulignait que l'Écriture enseigne que le mariage est indissoluble (que nul ne sépare ce que Dieu a uni), mais elle ne dit pas quand et comment. On ne devra pas imposer le choix du « quand » et du « comment » (consentement des époux et consommation) d'un peuple et d'une Église particulière à tous les autres¹⁰.

¹⁰ Cardinal MALULA J. A., « Mariage et famille en Afrique », in Maurice CHEZA et autres (éd), *Les Évêques d'Afrique parlent (1966-1992)*. Document pour le Synode africain, Paris, Centurion, 1992, p.169-178. Voir également dans *Bulletin de Théologie africaine* 7 (1985), p. 213-221.

IL 104. (44) : Prendre soin des familles blessées (séparés, divorcés non remariés, divorcés remariés, familles monoparentales)

IL 105 : Le pardon en famille

IL 106-108 : « Le grand fleuve de la miséricorde »

IL 109. (46)-111 : L'art de l'accompagnement

IL 112 : Les séparés et les divorcés fidèles au lien

IL 113 : Dieu n'abandonne jamais

130. « Le cas des séparés concerne un petit nombre de chrétiens et ne constitue pas un problème pastoral majeur en Afrique. On note deux cas de séparés, ceux qui assument leur état de séparés et ceux qui entrent en concubinage. De façon habituelle, bon nombre de personnes qui se retrouvent dans le second cas acceptent les dispositions actuelles de l'Église même si elles manifestent parfois le besoin de recevoir les sacrements de la réconciliation et de l'eucharistie. A leur égard, l'Église, en Afrique, accentue la pastorale de l'écoute et de l'accompagnement » (FNA, 26), en particulier des familles monoparentales.

IL 114. (48)-115 : La simplification des procédures et l'importance de la foi dans les causes de nullité

131. « La simplification de la pratique canonique pour la nullité du lien matrimonial doit prendre en compte les conditions

de validité du lien matrimonial en Occident comme en Afrique et ailleurs, sans perdre de vue l'attitude de l'Église d'être sensible aux souffrances réelles de certains couples dans l'exercice de son pouvoir magistériel. Les dispositions de l'Église pour libérer certains prêtres en situation difficile, pour un sacrement qui est éternel, ne pourraient-elles pas inspirer la simplification de la pratique canonique de la nullité du mariage qui est un sacrement qui s'interrompt à la mort d'un des conjoints ? » (FNA, 28). Nous recommandons « de rendre plus accessibles et souples, si possible gratuites, les procédures pour la reconnaissance des cas de nullité du mariage » (IL, 115).

IL 118. (50)-119 : Lignes pastorales communes

132. Les points sur lesquels insiste l'*Instrumentum Laboris* au sujet du rapport des personnes divorcées au sacrement demandent de « promouvoir des lignes pastorales communes » :

- a. « Les personnes divorcées non remariées, (...) témoins de la fidélité conjugale, doivent être encouragées à trouver dans l'Eucharistie la nourriture qui les soutienne dans leur état » [IL, 118. (50)].
- b. Des « fidèles séparés, qui ne vivent pas une nouvelle union, considèrent comme peccamineuse la séparation elle-même, s'abstenant alors de recevoir les sacrements » (IL, 119).
- c. Des « divorcés remariés civilement qui, vivant dans la continence pour diverses raisons, ne savent pas

qu'ils peuvent s'approcher des sacrements dans un lieu où leur condition n'est pas connue » (IL, 119).

- d. « Il existe aussi des situations d'unions irrégulières de personnes qui, dans leur for interne, ont choisi la voie de la continence et peuvent donc accéder aux sacrements, en ayant soin de ne pas susciter le scandale » (IL, 119).

IL 120. (51)-121 : L'intégration des divorcés remariés civilement dans la communauté chrétienne

133. Il est important de mener un discernement attentif quant aux situations des divorcés remariés civilement. Nous convenons qu' « il faut encourager leur participation à la vie de la communauté. Prendre soin d'eux ne signifie pas pour la communauté chrétienne un affaiblissement de sa foi et de son témoignage sur l'indissolubilité du mariage, c'est plutôt précisément en cela que s'exprime sa charité » (IL, 120. (51)).

134. Cette charité doit également « accorder une attention spécifique à leurs enfants, étant donné le rôle éducatif irremplaçable des parents, en raison de l'intérêt prééminent du mineur » (IL, 121).

IL 122. (52)-123 : La voie pénitentielle

135. L'admission des divorcés remariés aux sacrements de la pénitence et de l'eucharistie est un problème réel auquel l'Église doit prêter attention. Son attitude pastorale doit, en prenant en compte la diversité des situations, veiller à

ne pas perdre de vue que cette question n'est pas, partout dans l'Église aujourd'hui, le problème majeur du mariage. Il mérite notre attention autant que les autres défis relatifs à l'union conjugale. En Afrique, les divorcés remariés, de manière générale, imitent la position des polygames qui participent à l'eucharistie. Ils reconnaissent, pour la plupart, leur situation difficile et complexe. Ils respectent la discipline actuelle parce que leur état ne leur permettrait pas, en réalité, de recevoir l'eucharistie et le sacrement de pénitence. Leur attente est plutôt, d'une part, d'être intégrés davantage dans la vie de l'Église bien qu'ils ne reçoivent pas les sacrements ; et d'autre part, que l'Église fasse connaître et allège les procédures en vue de la nullité des liens conjugaux qui représentent un fardeau.

136. Pour ce dernier cas, il est opportun de former et d'informer davantage les chrétiens et « de rendre plus accessibles et souples, si possible gratuites, les procédures pour la reconnaissance des cas de nullité du mariage » (IL, 115).
137. Les situations les plus fréquentes, en Afrique, et donc qui demanderaient plus d'attention pastorale concernent les polygames qui voudraient accéder aux sacrements, mais se trouvent dans l'impossibilité immédiate de régulariser leur situation. Le document du SCEAM, *La famille notre avenir*, rappelle la règle actuelle de l'Église selon laquelle l'époux est appelé à choisir une des femmes [Voir notre réponse au n° 28. (7)]. Le SCEAM invite à accorder « un privilège spécifique aux néophytes sans injustice ni hypocrisie pour

la simple raison qu'ils n'étaient pas soumis aux dispositions de l'Église ou qu'ils les ignoraient avant leur conversion » (FNA, 25).

138. Cette situation concerne aussi les femmes d'un mari déjà polygame qui voudraient adhérer à la foi chrétienne.
139. Dans la pastorale envers ces différentes personnes, il convient de rappeler l'importance de la Parole de Dieu qui est une nourriture vivifiante. En Jn 6, Jésus se présente comme la Parole de Dieu faite chair et sang.

IL 124. (53)-125 : La participation spirituelle à la communion ecclésiale

140. Dans le cas où les personnes divorcées remariées ne peuvent pas accéder à la communion sacramentelle, peuvent-ils recourir de manière fructueuse à la communion spirituelle ? *L'Instrumentum Laboris* rappelle que « celle-ci suppose la conversion et l'état de grâce, et qu'elle est liée à la communion sacramentelle » (IL, 125). Nous pensons une fois de plus que l'une des voies pastorales serait de favoriser la simplification des procédures de sorte à reconnaître la nullité des liens conjugaux à ceux qui le méritent. La difficulté que représente la communion spirituelle, du fait des conditions qui la rendent pleinement fructueuse, montre qu'elle repose sur les exigences de la participation à la communion sacramentelle (cf. IL, 125).

IL 126. (54)-128 : Mariages mixtes et avec disparité de culte

141. Les mariages interreligieux posent plus problème en Afrique que les mariages mixtes. Ils rendent difficiles la foi chrétienne, la cohésion familiale et l'éducation des enfants. Il importe d'accompagner de manière toute particulière les jeunes qui veulent s'y engager et de les aider à un discernement adéquat, particulièrement avec la montée des extrémismes culturels et religieux.
142. Face à la pression de certains Nouveaux Mouvements Religieux et groupes musulmans qui obligent, dans le mariage mixte, les femmes chrétiennes catholiques à changer de religion, nous proposons que l'œcuménisme et le dialogue interreligieux insistent sur la liberté religieuse et que l'Église fasse découvrir à ses fils et filles le danger des mariages mixtes et ne les encourage pas dans certains cas. Cette attitude exige d'elle une grande prudence, car elle ne doit pas oublier que, dans certaines circonstances, la partie chrétienne catholique favorise, avec la grâce divine, la conversion de l'autre partie.

IL 130. (55)-132. (56) : L'attention pastorale envers les personnes ayant une tendance homosexuelle

143. « A l'exception de l'Afrique du Sud, aucun autre pays africain ne reconnaît les unions des personnes du même sexe. La question ne se pose pas dans l'ensemble des pays africains même s'il existe des cas de personnes ayant des pratiques homosexuelles. De façon traditionnelle, la culture

africaine a une manière humaine et discrète de gestion de ces cas de pratiques sexuelles. Malheureusement, les sociétés africaines aujourd'hui, font face à des pressions de lobbies qui font violence à nos cultures et aux droits de nos peuples à l'auto-détermination sur ces questions éthiques » (FNA, 29).

144. « Dans la majorité des pays africains, la question de la promotion de l'union civile entre personnes du même sexe par l'État n'est pas à l'ordre du jour. Toutefois, l'Église en Afrique partage les angoisses et les espérances d'une humanité qui nous est commune face aux problèmes des unions de personnes du même sexe. Pour elle, la question des unions de personnes du même sexe devra être traitée avec respect et charité sans que soient sacrifiées les valeurs éthiques de l'universel humain. L'humanité regorge, en effet, d'un immense trésor de sagesse auquel on devra accepter de recourir pour accompagner des personnes en situations difficiles et répondre aux défis des unions homosexuelles sans qu'il soit nécessaire de passer à des raccourcis juridiques. L'Église en Afrique ne condamne pas les personnes mais condamne tout système qui conçoit, promeut, répand à l'échelle du monde à travers Internet, Télévision et autres moyens de communication et impose aux pays pauvres, des idéologies et des pratiques homosexuelles » (FNA, 30).
145. Comme le dit l'*Instrumentum Laboris*, « il est totalement inacceptable que les Pasteurs de l'Église subissent des pressions en ce domaine et que les organismes internationaux subordonnent leurs aides financières aux pays pauvres à

l'introduction de lois qui instituent le «mariage» entre des personnes du même sexe » (IL, 132. (56)).

146. Au tournant de l'histoire des civilisations où les mutations sociales amènent l'humanité à s'interroger sur des pratiques nouvelles, l'Église doit avoir le courage de répondre pleinement à sa vocation prophétique dans l'annonce de l'Évangile de la miséricorde. Des Chefs d'Etats africains, au nom des valeurs morales et de la culture de leur peuple, ont le courage de s'opposer à la Communauté internationale qui leur demande de reconnaître les unions entre les personnes de même sexe. C'est une occasion pour l'Église universelle, tout en manifestant la bienveillance et la miséricorde divine, de réaffirmer la vérité dont elle est porteuse sur le mariage, la famille et les unions entre les personnes du même sexe.

CHAPITRE IV : FAMILLE, ENGENDREMENT, ÉDUCATION

IL 133. (57)-135 : La transmission de la vie et le défi de la dénatalité

147. La formation et la pastorale de la famille demande d'« impliquer les spécialistes catholiques en matière biomédicale dans les parcours de préparation au mariage et dans l'accompagnement des conjoints » (IL, 134). L'Église développera des initiatives qui permettront aux personnes laïques, fidèles à leur foi, d'intégrer, sur le plan professionnel, les structures et instances nationales et internationales où se prennent les décisions d'ordre éthique, culturel et politique qui doivent contribuer à la promotion de la culture de la vie.

IL 136. (58)-137 : La responsabilité générative

148. Les théories et les pratiques qui considèrent « l'engendrement comme une réalité dont on peut décider arbitrairement, sans tenir compte du dessein divin sur la procréation humaine » (IL, 137) se répandent de plus en plus en Afrique. Elles suscitent des attitudes qui sont contraires à la culture africaine de la vie et à l'enseignement de l'Évangile de la famille.

149. L'Église utilisera une pédagogie de présence aux personnes qui souffrent d'infécondité et recourent à la procréation médicalement assistée. Il s'agira de les aider à recourir aux recherches biomédicales en vue de traitement qui facilite la fécondité dans le respect du « dessein divin sur la procréation humaine » (IL, 137).

IL 138 : Adoption et placement

150. Dans l'Afrique traditionnelle, les orphelins ou les enfants en difficulté trouvaient généralement un accueil dans la famille élargie ou dans le village car l'adoption et le placement d'enfant permettait d'assumer, dans la famille et la communauté, la situation des enfants abandonnés et des couples stériles. Il convient, encore aujourd'hui, de promouvoir une telle culture en encourageant les familles à accueillir des enfants abandonnés et à les intégrer dans la famille et dans la société. Il faudrait également approfondir la pastorale des enfants de la rue, pour leur ouvrir un avenir et les intégrer dans la société. De nombreuses associations s'y attèlent. Il revient à l'Église d'être sensible à cette démarche.

151. La pastorale de la famille devra encourager de telles pratiques dans le respect de la dignité humaine des enfants ainsi que des droits et devoirs des parents biologiques et adoptifs. La pratique soutenue par une législation promouvant une adoption qui consiste à enlever aux parents biologiques leurs droits en leur prenant, pour toujours, leur progéniture pour des raisons de santé et de

pauvreté est contraire à nos cultures surtout dans les cas où les enfants subissent le changement de nom de famille et sont expatriés.

152. L'Église est appelée à faire respecter les valeurs fondamentales de chaque culture et les règles nobles de leur gestion de l'adoption et du placement d'enfants en faisant découvrir et en aidant, surtout les familles les plus pauvres, à se doter des conditions élémentaires de leur fidélité à leur vocation de première éducatrice de l'enfant. Dans les situations de stérilité, le désir absolu d'avoir un enfant pour soi-même doit faire place à l'adoption et à la fécondité spirituelle.

153. Dans « une Afrique assoiffée de fécondité », les situations de stérilité sont douloureusement vécues particulièrement par les femmes. L'Église comprend cette souffrance. C'est pourquoi avec beaucoup de sollicitude, elle appelle ces familles à comprendre que ce désir légitime d'avoir un enfant peut faire place à l'adoption, à la fécondité spirituelle et universelle.

154. Ces familles ont aussi la mission de témoigner de la primauté du Royaume de Dieu, soutenue en cela par le témoignage des consacrés.

IL 139. (59)-141 : La vie humaine, mystère intangible

155. La culture africaine porte la conviction que « la vie est un don de Dieu et un mystère qui nous transcende (et qu'il ne faut en aucune façon «en éliminer» le début et le stade

terminal » (IL, 140). Nous recommandons vivement que la pastorale de la famille aide les chrétiens à respecter la vie, de sa conception à son terme.

156. Les politiques internationales qui prônent une liberté sexuelle et une santé de reproduction favorisant la contraception et l'avortement dans nos sociétés représentent de grands défis pour la pastorale familiale. Les familles doivent redevenir le lieu où se consolide la culture de la vie, selon le vœu des évêques du SCEAM dans leur contribution au synode sur la famille en octobre 2014 (FNA, 31-34).
157. Les nombreuses atteintes à la vie doivent aussi préoccuper cette pastorale, notamment le rapt des personnes à des fins rituelles, le trafic des organes, les enfants maltraités et livrés à toute forme d'esclavage, les traitements inhumains infligés aux personnes accusées de sorcellerie.
158. Il faut promouvoir des structures sociales et ecclésiales qui luttent contre ces fléaux et celles qui soutiennent les femmes enceintes, les filles-mères, les enfants abandonnés, etc. (IL, 141).

IL 142. (60)-146 : Le défi de l'éducation et le rôle de la famille dans l'évangélisation

159. La responsabilité des parents s'exprime non seulement dans l'acte d'engendrement, mais aussi dans l'éducation de leurs enfants. Celle-ci est, en effet, une véritable responsabilité pour la famille qui ne peut l'assumer que s'il lui est restitué sa signification originelle. Quelle que

soit sa forme, nucléaire ou élargie, l'une des fonctions de la famille est précisément de transmettre les valeurs et les normes de la société. Mais la réussite du processus éducatif de l'enfant est au prix d'une conjugalité stable et normative.

160. Nous attendons que le Synode contribue à faire relever les défis de l'éducation dans les différents contextes de l'annonce de l'Évangile de la famille partout dans le monde. L'Église aidera davantage les parents à communiquer à leurs enfants et aux autres membres de la famille les valeurs qui bâtissent une personnalité solide et équilibrée. Cette éducation passe par la présence physique et l'engagement effectif des parents en famille. Elle repose également sur la responsabilisation des sujets et de tous les acteurs de l'éducation. Les problèmes complexes de la famille soulevés par le Synode représentent les questions majeures qu'une telle éducation doit prendre en compte de sorte à former les uns et les autres à faire de la famille le lieu de promotion de la vie et de l'émergence d'une société de respect du dessein de Dieu sur l'humanité et de bien-être intégral.
161. De nombreux parents sont bien conscients de la mission d'éducation qui est la leur. Mais, ils se démunis et abandonnés à eux-mêmes. C'est pourquoi ils sollicitent de la part de l'Église et de l'Etat, une véritable école des parents, un lieu d'échange et de formation à la responsabilité parentale.

Conclusion

162. La famille est le berceau de la vie. La vie est don de Dieu et espérance en des lendemains meilleurs. Notre conviction et notre foi sont que la famille ne peut, par conséquent, être submergée par les crises et les situations difficiles qu'elle traverse. Dans l'annonce de l'Évangile de la famille, nous sommes appelés à être les témoins de cette espérance.
163. C'est notre vœu profond que les diverses propositions contenues dans ce document soient accueillies comme l'expression de la foi, des joies, des peines et des attentes des fidèles chrétiens et des personnes de bonne volonté d'Afrique et de Madagascar au sujet des défis de la famille.

Fait à Accra (Ghana), le 14 Septembre 2015
En la Fête de la Croix Glorieuse.

Pour le SCEAM,
† Gabriel MBILINGI,
Archevêque de Lubango (Angola)
Président du SCEAM.

SECAM SECRETARIAT
P.O. BOX KA 9156, AIRPORT
N° 4, Senchi Street, Airport Residential Area
Accra, Ghana
2015